



Séance du Conseil municipal du mardi 25 septembre 2018

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Jacques HUTIN, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Adélaïde CRUCHON Mme Ursula ZIELAZEK M. Serge GUINAND M. Olivier JUNGO M. Joël PÜRRO M. Daniel MENETREY M. Thierry BUBLOZ	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	M. Claude-André MEYER M. Philippe ISELI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition
 - Subvention d'investissement 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
 - Participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus ;
 - Financement 2019 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
 - Financement 2019 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- ;
 - Participation 2019 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.- ;
 - Financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;



- Participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 7'000'000.- ;
 - Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.
5. Acquisition de la parcelle n° 3707 de la commune d'Avusy : discussion (huis clos)
 6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2019
 7. Propositions de motions et de résolutions
 8. Communications des commissions
 9. Communication des dates des prochaines commissions
 10. Questions et divers
-

M. FISCHLER, président du Conseil, souhaite la bienvenue à tous et ouvre formellement la séance à 20h01.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **MM. ISELI et MEYER**, tandis que **M. JUNGO** aura quelque retard.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018

Aucun point n'étant soulevé, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé
À L'UNANIMITÉ des membres présents (10).

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. FISCHLER rapporte que l'inauguration du terrain de Champlong est intervenue la semaine dernière, tandis que l'événement s'est déroulé joyieusement.

Les autres communications le concernant seront développées plus loin, au point 10 ; de même, **M. HUTIN** rappellera quelques dates utiles au point 9.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY informe que la commune a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral (TF) concernant l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, afin de savoir si l'instance fédérale en juge autrement.

3.2 Demande de déclassement de la parcelle 3402

M. JEMMELY transmet au vice-président une demande pour la commission aménagement et travaux, concernant la parcelle 3402 d'Avusy. Il s'agit d'une demande réitérée de déclassement, que la précédente législature avait refusée. Il propose à la commission de bien vouloir apprécier à nouveau la demande, sous l'angle de sa nouvelle composition, puis d'en donner un avis consultatif à l'Exécutif.

3.3 Budget 2019

M. JEMMELY souhaite rappeler aux présidents des commissions que si des demandes spéciales étaient à prévoir, un délai au 15 octobre 2018 leur est accordé ; à ce jour, aucune demande n'a été enregistrée.

3.4 Service des votations et élections

M. JEMMELY rapporte une information du service référencé en titre et donne lecture de la lettre reçue par l'Exécutif : en substance, il s'agit de confirmer un point de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), concernant le remplacement des conseillers municipaux ne résidents plus dans la commune où ils ont été élus. Ces derniers cessent immédiatement d'exercer leurs fonctions d'élus dès le départ de leur commune d'élection et non pas dans un délai de 3 mois.

3.5 Campagne de géophysique des SIG

M. JEMMELY informe que des camions à allure lente sillonneront des axes routiers de la commune (principalement la route de Sézegnin) dans les prochains mois, ceci dans le cadre d'une nouvelle campagne de géophysique menée par les SIG.

3.6 Travaux routiers en cours

M. GOY résume la situation des divers chantiers en cours :

Les soumissions concernant le chemin cyclable Athenaz-Sézegnin sont prêtes à être envoyées.

Les travaux au chemin des Lizardes ont débuté début octobre, malgré la difficulté foncière qu'implique son assiette, reposant en partie sur propriété privée.



Au chemin des Traversins, des travaux de distribution doivent être réalisés par les SIG, tandis que la commune en profitera pour niveler des racines émergentes.

Des réparations partielles ont été apportées à la route de Grenand, bien que des travaux de plus grande importance seront réalisés à cet endroit.

Le chemin du Moulin de la grave nécessite également une rénovation, pour laquelle deux devis ont été réceptionnés. Les SIG en profiteront vraisemblablement pour remplacer leur conduite d'eau. **M. HUTIN** complète l'information en indiquant qu'effectivement, en raison de contraintes qualitatives, la conduite sera remplacée rapidement.

M. GOY termine sa présentation succincte en rapportant qu'à l'endroit de l'Abribus, les autorités cantonales ont résolu de conserver la partie herbeuse autour de l'ouvrage. Pour le surplus, la demande de travaux initialement formulée en procédure accélérée (APA) a été transformée en demande définitive (DD), étant donné l'implantation en zone agricole.

3.7 Terrains Portier

M. FLECK rapporte que trois bacs destinés à la culture ont été posés par les collaborateurs de la Vaudoise assurance, ceci dans le cadre d'un projet social offert par l'entreprise.

3.8 Crèche intercommunale

M. FLECK rapporte que le projet de construction à Avully est à l'enquête publique, de plus amples informations seront disponibles vers la fin de l'année.

3.9 Bus scolaire

M. FLECK déplore que l'offre des bénévoles ne suffise plus à satisfaire la demande de trajets ; d'autres pistes sont donc actuellement à l'étude. Elles seront, le cas échéant, soumises au Conseil.

3.10 Sécurité

M. FLECK indique que les deux volets sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ont été dissociés ; le volet « professionnels » œuvrera sous l'égide d'une gouvernance intercommunale, tandis que le volet « volontaires » a été confié à un groupe de travail comprenant, entre autres, le chef du SIS. Il rapporte que lors de la première réunion, de nombreux élus communaux ont manifesté leur mécontentement d'être encadrés par une instance externe.



4. **Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition**

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF. 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.—
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.—
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'000'000.-
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Le Président donne lecture des titres des décisions prises par l'Association des communes genevoises (ACG) et invite le Conseil à se prononcer quant à la nécessité de voter ces décisions séparément. À l'UNANIMITÉ (10), le Conseil décide de procéder à un vote d'ensemble :

À l'UNANIMITÉ des membres présents (10), les huit décisions de l'ACG sont

ACCEPTÉES



5. **Acquisition de la parcelle 3707 de la commune d'Avusy**

À la demande du Conseil, tacitement et à l'**UNANIMITÉ des membres présents (10)**, la discussion s'effectue à huis clos.

Arrivée de M. JUNGO à 20h53.

6. **Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2019**

Le Président demande si des propositions sont émises ;

Mmes CERUTTI et CRUCHON se proposent pour assumer les mandats en question, en inversant leurs rôles par rapport à l'année en cours.

Sous les applaudissements du Conseil et à l'**UNANIMITÉ des membres présents (11)**, **Mmes CRUCHON et CERUTTI** sont élues, respectivement présidente et vice-présidente du local de vote pour l'année 2019.

7. **Proposition de motions et de résolutions**

-néant-

8. **Communications des commissions**

8.1 **Commission économie et agriculture**

M. MENETREY informe que la journée des entreprises aura lieu le 6 octobre, tandis que la circulaire informative a d'ores et déjà été distribuée.

Pour le surplus, **M. FISCHLER** indique que l'événement se déroulera de 10h00 à 16h00, à la salle de Sézegnin.

8.2 **Commission sociale**

Mme CERUTTI rapporte que la commission a organisé jeudi dernier la soirée à thème pour les enfants, sous la houlette de « **Pro-Juventute** », où ces derniers ont pu réaliser des cup cakes.



M. FISCHLER souhaite savoir si la commission est satisfaite de l'AGORESPACE.

Mme CERUTTI confirme que l'endroit est très apprécié et rapporte n'avoir entendu que des commentaires positifs, hormis un léger problème de sable, qui entre-temps a été résolu. **M. JEMMELY** confirme qu'effectivement, les finitions à l'endroit des tapis ont été achevées ce jour, de sorte que les désagréments liés au sable ne devraient plus se reproduire.

8.3 Plan directeur communal

M. HUTIN indique que le cahier des charges est désormais achevé, tandis qu'il a été approuvé par la commission. Il sera envoyé au Conseil d'Etat pour approbation. Des offres seront dès lors demandées afin de sélectionner l'intervenant qui réalisera les travaux.

8.4 Commission Sablière du Cannelet SA

M. GUINAND communique des informations concernant le PL 11976 qui, à l'approbation de **l'UNANIMITÉ des membres présents (11)**, seront tenues à huis clos.

8.5 Commission environnement

M. JUNGO rapporte que dans le cadre de la thématique du recyclage des déchets, il va approcher les associations. L'idée est d'acheter des gobelets persistants et de les faire nettoyer par les associations, afin d'éviter l'utilisation de gobelets jetables.

M. JEMMELY souhaite que la commission se prononce sur ce principe, idéalement d'ici à la date du prochain Conseil, afin de pouvoir orienter clairement les associations à ce sujet, lors de sa rencontre prévue le 13 novembre 2018.

9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Commission finances : 29 octobre 2018 à 18h30
- Commission environnement : 19 novembre 2018 à 18h30
- Commission économie et agriculture : 6 octobre 2018 (toute la journée)
- Commission sociale : 1^{er} octobre 2018 à 18h30
- Commission travaux : 30 octobre 2018 à 20h30
- Commission ad hoc plan directeur communal : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : sera fixée en novembre 2018
- Commission ad hoc Sablière : à fixer



10. Questions et divers

- 10.1 M. JEMMELY** communique diverses dates culturelles, sportives, récréatives et administratives. Elles seront rappelées aux élus par un courriel détaillé.
- 10.2 Mme HALDEMANN** souhaite évoquer le film « **Demain Genève** », qui sera diffusé à 19h00, le 3 octobre 2018 à la salle de Sézegnin, en présence des réalisateurs. Au nom de la commission, elle encourage vivement le Conseil à venir voir ce film.
- 10.3 M. FLECK** mentionne deux rendez-vous à venir, l'un avec M. Gérard Duc le 9 octobre 2018, l'autre avec le graphiste, le 6 novembre 2018, à l'occasion desquels Mme la présidente de la commission sociale est conviée.
- 10.4 M. HUTIN** aborde un divers concernant le « **Défi Boscardin** » (dont l'information lui est d'ailleurs parvenue tardivement) où il suggère de sensibiliser les responsables aux normes logistiques et de sécurité que ce genre d'événement implique.
- M. JEMMELY** relève à ce sujet que la manifestation lui semble avoir été plutôt bien organisée, d'autant plus que la sécurité était assurée par des bénévoles ; il a lui-même participé à l'événement, sans jamais rencontrer le moindre problème. Une discussion s'engage à ce sujet entre **MM. JUNGO, GOY, HUTIN, et PÜRRO** ; ce dernier, pour avoir également participé à l'événement, relève qu'il s'agit là d'une course sur route ouverte, où priment les règles de la circulation routière.
- 10.5 M. PÜRRO** souhaite savoir si le nom du président du Conseil a bien été modifié sur le site de la commune ; il lui est répondu par l'affirmative. Il revient sur le dossier du bus scolaire, où à son avis une position est attendue de la part de la commission qui en est chargée.
- Mme CERUTTI** confirme avoir été saisie du dossier, tandis que **M. GUINAND** indique avoir reçu deux devis à ce sujet, dont les montants sont proches.
- M, PÜRRO** termine son intervention en remerciant les pompiers de la commune pour leur journée portes ouvertes.
- 10.6 Mme CERUTTI** souhaite revenir sur la question du bus scolaire ; elle pense que de nombreuses complications ont eu pour effet de laisser croire à un ralentissement, voire à un arrêt du suivi. Or, tel n'est pas le cas ; la commission continue de rechercher activement des solutions. **M. FLECK** confirme que plusieurs pistes sont à l'étude, afin d'aboutir à une solution.



10.7 M. GUINAND souhaite connaître la position de l'Exécutif quant à une somme forfaitaire qui serait mise à disposition des commissions. **M. JEMMELY** indique qu'il s'agit là d'une décision appartenant non pas à l'Exécutif, mais au Conseil.

Dans le cadre d'une recherche de sponsors, **M. GUINAND** souhaite obtenir la facture relative à la place de jeux, afin d'en discuter en commission sociale.

Pour terminer son intervention, il relève deux oublis dans « l'Avusy pratique », à l'endroit de deux personnes, qu'il conviendrait de rectifier lors de la parution du prochain bulletin communal.

10.8 M. FISCHLER informe que « **La loutre** » organise le dimanche 14 octobre 2018 un repas de la Bénichon dont le menu est consultable sur Facebook, tandis que le prix des tickets est fixé à CHF 50.— pour les adultes et CHF 25.— pour les enfants. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à lui.

Concernant son ultime point, **M. FISCHLER** souhaite provisoirement transmettre la présidence de la séance au vice-président, **M. HUTIN**, tout en demandant le huis clos.

À l'UNANIMITÉ des personnes présentes (11), le Conseil valide sa demande de huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 22 h 12.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil